

République française  
LOZERE  
GORGES DU TARN CAUSSES - Commune

---

**Séance du mercredi 16 septembre 2026**

---

Date de la convocation: 09 septembre 2026

**Membres en exercice :** 19 *Le seize septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Jaclyn MALAVAL,*

**Présents : 15** **Présents :** Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Madame Anny MIAZGOWSKI, Monsieur Alain CHMIEL, Madame

**Résultat du vote :**  
**Pour : 15**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**  
Cécile VESCHAMBRE, Monsieur Philippe DEFASSIAU, Monsieur Christian MALHOMME, Monsieur Didier VERNHET, Monsieur André BOIRAL, Madame Cristina POURQUIER, Monsieur Anthony CHOMAT, Madame Sabine CANNESSEON, Madame Fany NOGARET, Madame Line GASSIN, Madame Emeline THERON

**Représentés :**

**Excusés :** Monsieur Pierre PAGES, Monsieur Benoît SANCHEZ, Madame Elisa SUARD, Madame Marie SABOURIN

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Madame Line GASSIN

---

**DE\_2026\_085 - Objet : Reconduction du programme national « Petites villes de demain » (PVD) jusqu'au 31 décembre 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention relative au programme national « Petites Villes de Demain » ;

Madame le Maire expose que la communauté de communes Gorges Causses Cévennes et les communes de Meyrueis, Gorges du Tarn Causses, Ispagnac et Florac-Trois-Rivières sont engagées dans le programme national « Petites Villes de Demain » (PVD), qui bénéficie du soutien de l'État et de la Banque des Territoires.

Le programme, initialement prévu jusqu'en mars 2026, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2026, permettant la poursuite du financement du poste de cheffe de projet.

Afin d'assurer la continuité de l'accompagnement des collectivités, il est proposé de poursuivre cette mission du 1er avril au 31 décembre 2026, avec une répartition équitable de la participation entre les cinq collectivités bénéficiaires, soit 2 959, 92 € pour la commune.

Par ailleurs, la fin du programme PVD conduit à engager une réflexion sur la poursuite d'une mission d'ingénierie de projets en 2027, qui pourrait notamment bénéficier d'un financement LEADER, complété le cas échéant par d'autres aides publiques.

Les modalités d'organisation, les communes intéressées et les clés de répartition financière seront définies

dans le cadre d'une concertation entre les collectivités et présentées en Conférence des maires, avant de faire l'objet, le cas échéant, de délibérations concordantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la poursuite de la mission de cheffe de projet du 1er avril au 31 décembre 2026 dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » ;

VALIDE la participation financière de la commune s'élevant à 2 959,92 € pour cette période, selon la clé de répartition équitable entre les cinq collectivités bénéficiaires ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette prorogation et à mandater la dépense correspondante au budget ;

PREND ACTE de la démarche engagée pour définir les modalités d'une éventuelle poursuite de la mission d'ingénierie de projets en 2027, qui feront l'objet d'une concertation ultérieure en Conférence des maires et de délibérations concordantes.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures*

**Le secrétaire de séance**



**Madame le Maire,  
Jaclyn MALAVAL**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 21/09/2026  
et publié ou notifié  
le 21/09/2026

Date de transmission de l'acte: 21/09/2026  
Date de réception de l'AR: 21/09/2026  
048-200063147-DE\_2026\_085-DE  
A G E D I